


**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**
SAUR
**9 Rue Pierre de Coubertin - BP 80245
71106 CHALON SUR SAONE Cedex**
**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

*Unité de gestion 132 AD. COM. LUXEUIL LES BAINS
 *Installation 070002325 LUXEUIL BANNEY
 *Point surveillance 634 LUXEUIL BANNEY
 Commune prélèvement LUXEUIL LES BAINS
 Destinataires ARS DT 70 - COMMUNE - SAUR
 Préleveur LDVH *Date Prél 11/12/2023 *Heure Prél 10:05
 Date début analyse 11/12/2023 Date Récept 11/12/2023 Heure Récep 14:00

RAPPORT D'ESSAI HY2350-4996

 Analyse de **Type D1**
Numéro d'échantillon: 50-07

*Lieu exact prélèvement Rue Gambetta, Services Techniques, Robinet Lave-mains Couloir
 *Eau TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	MBA			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0.13	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0.18	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	10.9	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique D1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	6.4	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	12.6	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	120	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

Co-traitance CARSO (Vénissieux - accréditation 1-1531)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Fer total	NF EN ISO 17294-1 et -2	122	µg/L		200
# Manganèse total	NF EN ISO 17294-1 et -2	<10	µg/L		50
Arsenic total	NF EN ISO 17294-1 et -2	2	µg/L	10	

Commentaire cotraitance

Pour tous les paramètres co-traités, voir la référence COFRAC et les commentaires sur les rapports originaux (disponibles sur demande).

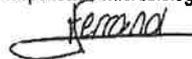
CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique pour les paramètres analysés, mais son pH et sa conductivité sont inférieurs aux références de qualité (respectivement 6,5 et 200 µS/cm).

Dossier validé le : 15/12/2023

Imprimé le : 15/12/2023

La Responsable microbiologie des eaux



Valérie FERRAND

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.


**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**
SAUR
**9 Rue Pierre de Coubertin - BP 80245
71106 CHALON SUR SAONE Cedex**
**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

*Unité de gestion 132 AD. COM. LUXEUIL LES BAINS
 *Installation 070002326 LUXEUIL BEAUREGARD
 *Point surveillance 4122 LUXEUIL CENTRE
 Commune prélèvement LUXEUIL
 Destinataires ARS DT 70 - COMMUNE - SAUR
 Préleveur LDVH *Date Prél 11/12/2023 *Heure Prél 09:50
 Date début analyse 11/12/2023 Date Récept 11/12/2023 Heure Récep 14:00

RAPPORT D'ESSAI HY2350-4995

 Analyse de **Type D1**
Numéro d'échantillon: 50-06

*Lieu exact prélèvement MAIRIE, Robinet Toilettes
 *Eau TRAITÉE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	MBA			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0.32	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0.35	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	11.1	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique D1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	6.5	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	12.9	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	118	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

Co-traitance CARSO (Vénissieux - accréditation 1-1531)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Fer total	NF EN ISO 17294-1 et -2	43	µg/L		200
# Manganèse total	NF EN ISO 17294-1 et -2	<10	µg/L		50
Arsenic total	NF EN ISO 17294-1 et -2	2	µg/L	10	

Commentaire cotraitance

Pour tous les paramètres co-traités, voir la référence COFRAC et les commentaires sur les rapports originaux (disponibles sur demande).

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique pour les paramètres analysés, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm.

Dossier validé le : 15/12/2023

Imprimé le : 15/12/2023

La Responsable microbiologie des eaux



Valérie FERRAND

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.